

DYMON

La source de Dymon

Bulletin municipal n°55 - juin 2019



Photo Laurent CHAVENAS



ASSOCIATIONS

LA SEMAINE BLEUE

- ❖ **Lundi 14 octobre 2019** : Le loto organisé par l'UNRPA à l'Hôpital Roland Bonnion, salle Chateaubriand. Le goûter et les rafraîchissements seront offerts par Amitié-Loisirs.
- ❖ **Mardi 15 octobre 2019** : Un thé dansant offert par l'association VMEH, salle Chateaubriand. Le goûter sera offert par l'association VMEH et les boissons seront offertes par l'Hôpital Roland Bonnion.
- ❖ **Mercredi 16 octobre 2019** : La journée intergénérationnelle, à la salle polyvalente de Villeneuve-sur-Yonne avec un spectacle présenté par le cirque STAR de Piffonds.
- ❖ **Jeudi 17 octobre 2019** : La commune d'Armeau va recevoir les participants de la semaine bleue dans la salle des fêtes.
- ❖ **Vendredi 18 octobre 2019** : Clôture de la semaine à la salle Polyvalente.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Mme NEUGNOT, 1^{ère} adjointe, au 03.86.98.08.71

APPED



Dimanche 19 mai, les musiciens du groupe « Si la Clarinette m'était contée » ont interprété un répertoire très varié des Quatre saisons de Vivaldi à l'apprenti sorcier de Lucas, des musiques traditionnelles, l'abîme des oiseaux de Messiaen, la cecilienne ...

Une cinquantaine de personnes a pu découvrir la dextérité des musiciens avec leur clarinette.

Entre chaque interprétation, Mr DUGOT, professeur de clarinette, nous a fait voyager en nous faisant découvrir sa collection de clarinettes (une vingtaine) et en nous expliquant l'évolution de chacune à travers les siècles jusqu'à nos jours. Ce fut très enrichissant.

Un quatuor, composé d'une clarinette, d'un saxophone, d'un bandonéon et d'une guitare, a clôturé l'après-midi.





CALENDRIER des manifestations

Date	Manifestation	Organisateur	Lieu
Samedi 22 juin 2019	Fête de la musique	Team Quad 89	Terrain communal
Samedi 13 juillet 2019 à 20h 21h30 23h	Restauration, Concert Pop Rock, Retraite aux flambeaux, Feu d'artifice,	Comité des fêtes Commune	Terrain communal
Dimanche 14 juillet à 12h 15h	Repas républicain Jeux traditionnels	Commune	Terrain communal
Dimanche 28 juillet 2019	Vide-greniers	Comité des fêtes	Rues du village
Vendredi 2 août 2019	Yonne tour sport	Commune	Terrain communal
Dimanche 29 septembre 2019	Salon d'automne Forum des associations Animation, repas	Commune Comité des fêtes	Prieuré de l'Enfourchure
Samedi 16 novembre 2019	Repas – soirée dansante avec spectacle	APPED	Salle Polyvalente de Villeneuve-sur- Yonne
Dimanche 24 novembre 2019	Repas des anciens	Commune	Salle des fêtes de Dixmont



Yonne tour sport sera présent sur notre commune,

Le vendredi 2 août 2019

au terrain communal et proposera des activités de 10h à 12h30 et de 14h à 17h.

Les animations sportives sont *gratuites* et ouvertes à partir de 4 ans jusqu'à 16 ans.



Didier LEFEVRE
Agent Général

15 rue Carnot
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Tél. 03 86 87 16 99
E-mail : cabinet.lefevre@mma.fr
N° ORIAS : 07 011 974 - www.orias.fr

Le Fromager Du Pays D'Othe



Gisèle LECOLE

22 grande rue 89210 Bligny en Othe

06.74.55.10.93

pascal.lecole@gmail.com

N° SIRET : 848 476 495 00017 RC Sens

Samedi 16 novembre 2019

à partir de 20 heures

L'Association de Protection et Promotion de l'Eglise de Dixmont organise un

REPAS D'ANSANT

Salle Polyvalente de Villeneuve-sur-Yonne
avec l'orchestre MOSAÏQUE 89



MENU

KIR AU CIDRE
ET SES 3 TOASTS
SALADE BRETONNE
RÔTI DE PORC
À L'ANDOUILLE ET
SON DUO LÉGUMES
SALADE ET FROMAGES
FAR BRETON - CAFÉ
(BOISSON NON COMPRISE)

**Entrée : 28 € par adulte,
10 € pour enfant de -12 ans**
Réservation au :

03 86 96 02 13

jusqu'au jeudi 7 novembre 2019 inclus
Règlement à l'ordre de l'«APPE de Dixmont»
à remettre en mairie de Dixmont
(nombre de places limité,
pas de réservation
sans règlement)



Le bénéfice de cette soirée sera réservé
pour l'entretien de l'église Saint-Gervais Saint-Protais

CHORALE

Samedi 6 avril, la chorale de Cerisiers « Note en Othe », nous a fait vibrer et voyager dans l'Eglise de Dixmont à travers différents pays, tels le Chili, le Pérou, l'Irlande, l'Amérique Latine et bien sûr la France. Un programme très diversifié qui enrichit notre culture musicale.



Soirée « Choucroute »

Lors de sa dernière réunion, le bureau de notre association a décidé de créer une nouvelle animation qui aurait lieu sur notre commune. Ce fut donc la naissance d'une soirée « repas » sans animation musicale, avec pour but de rassembler un maximum de Dixmontoises et Dixmontois autour d'un bon plat, qui serait la plus conviviale possible et qui aurait lieu vers la fin mars.



La première a eu pour thème « La choucroute » et s'est déroulée le samedi 30 mars 2019 à la salle des fêtes. Près de cent personnes se sont retrouvées pour un repas composé d'une entrée surprise (feuilleté maison avec sa sauce), d'une copieuse choucroute, de fromage accompagné de salade et d'une part de « Forêt noire », le tout concocté par nos trois cuisiniers. Nos trois barmans n'ont pas manqué d'activité ainsi que nos serveuses et serveurs toujours près de nos invités. Nos convives ont pu échanger à leur bon gré.

Devant ce premier succès, nous tenons à vous remercier et vous donnons rendez-vous au printemps l'année prochaine.

NOUVELLES ASSOCIATIONS

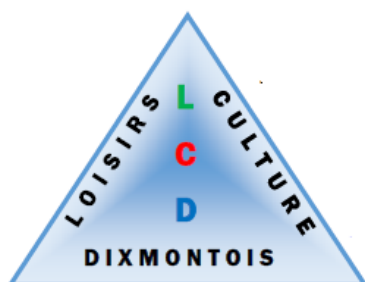
Othe Knives

Mme et Mr GUEUDRE sont arrivés à Dixmont en février 2016. Ayant été bien accueillis par les habitants de Dixmont et étant passionnés de coutellerie, ils ont décidé de créer une association qui a pour but de faire découvrir différents modèles de couteaux aux habitants.

Vous pourrez découvrir leur création au vide-greniers de Dixmont, au salon d'automne et dans diverses manifestations de la région.

Si vous êtes aussi passionnés, vous pouvez les suivre sur

 : *Othe Knives association*



ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE DIXMONTOIS

ATELIER PEINTURE : Mercredi de 14h à 19h



GYMNASTIQUE : lundi de 18h à 19h



MARCHE : samedi de 9h30 à 11h30



JEU DE CARTES : 1^{er} et 3^{ème} mercredi de 15h à 19h

INFORMATIQUE : 2^{ème} mercredi de 15h à 17h

ASSOCIATIONS

Association Culturelle et Sportive de Dixmont

L'association se compose de 2 sections, l'une à vocation sportive, l'autre en ateliers artistiques.

Horaires des cours à la salle des fêtes de Dixmont :

- **Gymnastique volontaire** : 15 h 30 / 16 h 30 (1er et 3ème lundis).
- **Gymnastique douce** : 14 h 15 / 15 h 15 (2ème et 4ème lundis).

L'association et les adhérents sont licenciés à la Fédération d'Education physique et de Gym volontaire.

- **Ateliers artistiques** : 14 h /18 h tous les jeudis

Les personnes qui participent à ces ateliers artistiques se réunissent à la salle des Fêtes de Dixmont pour y pratiquer diverses activités : peinture à l'huile, au couteau, dessin, fusain, pastel, aquarelle, acrylique.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter
Mme Madeleine GOMBAULT au **03.86.96.00.55**

Soirée cabaret



Le 16 mars 2019, le comité des fêtes organisait une soirée cabaret qui a rencontré un franc succès.

Plumes, strass, paillettes, humour et magie étaient au rendez-vous.

Servi à cette occasion, un repas festif fut très apprécié de tous, convivialité et bonne humeur étaient présents.



Merci à tous pour cette magnifique soirée.





Etoile Taxis

Successesseur des TAXI LAURENT RALLU Dixmont

TOUTES DISTANCES
7 jours sur 7
24 heures sur 24

06.30.02.66.43

Hospitalisation, consultation, kiné, chimio,
rayons, dialyse, accident du travail...
Taxis conventionnés sécurité sociale
Liaison gare et aéroport
Véhicules jusqu'à 9 places

Commune de stationnement : Dixmont

etoiletaxis@gmail.com



MAÇONNERIE GÉNÉRALE



Malaysienne de Maçonnerie

11 rue Carnot 89100 MALAY LE GRAND

 **03 86 97 25 90**

418 115 515 00011

SYNDICAT D'INITIATIVE

Les 11 et 12 mai, s'est tenu le traditionnel week-end voué à la phytophagie. Après la cueillette de plantes sauvages comestibles le samedi, le dimanche, une trentaine de convives ont partagé un menu original :

Vins de plantes (sureau, épine noire, reine des prés, acacia, cage d'amour).

Tartare d'algues de Bretagne sur toast.

Fougasse du Fournil aux herbes (épiaire, lierre terrestre, ail des ours).

Sauté de lianes (tamier, houblon, clématite sauvage et bryone dioïque).

Bottes d'asperges des bois. Tricholomes de la Saint-Georges à la crème. Tourte aux orties.

Gratins de berce, de chardon-Marie et de cirse maraîcher. Omelette aux salsifis des prés

Beignets de sauge et de consoude.

Repas conclu par un plateau de trois fromages : *Soumaintrain, Epoisses et Chaource*



La pluie du matin n'arrête ni le pèlerin, ni..... le phytophage !



Une création originale, la fougasse aux plantes sauvages !

XXX

Dimanche 16 juin, aura lieu à la salle des fêtes une journée dédiée à évoquer « **un siècle de cafés et restaurants icaunais, au long des grandes routes et dans nos petits villages...** » Hommage sera notamment rendu à Raymond Merlin, qui, de 1949 à 1969, attira à Dixmont dans son restaurant **Aux Trois Barils**, de fidèles villageois mais aussi des clients venus des quatre coins du département ! Jacqueline Dillon, sa fille, et Rina Grenier qui reprit le restaurant de 1970 à 1977, proposeront un menu reprenant quelques spécialités qui firent la renommée du restaurant ! Accueil à partir de 9 h 45. Exposés de Béatrice Kerfa (Office de tourisme de Joigny) et de Georges Ribeill ; témoignages divers (Irène Jacquelin, Josette Lemaire), suivis **d'un repas complet**.

Tarifs : adhérent SID : 20 € ; non adhérent, 22 € (tarif réduit pour les enfants).

Information sur le week-end et inscription préalable au repas au **03 86 96 05 37** ou par internet : ribeillgeorges@orange.fr.

XXX

Dimanche 7 juillet, au Prieuré de l'Enfourchure, autour d'un baron d'agneau grillé au tournebroche, on évoquera « **l'avènement de la révolution automobile dans l'Yonne** » : constructeurs, garagistes, distributeurs d'essence, entreprises de transports routiers, guides et cartes touristiques, etc.

Programme détaillé du SID, consultable sur le site du SID : <https://si-dixmont.fr/>





ECHOS de la Mairie

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2019

Présents : Tous présents sauf Mr GAMBIER a donné pouvoir à Mr BOTIN.

Secrétaire de séance :
Mme VASSARD Nicole.

Ordre du jour :

- ❖ **Attribution de compensation 2018**
- ❖ **R.G.P.D**
- ❖ **Document unique**
- ❖ **Indemnités du receveur municipal**
- ❖ **Régie de recettes**
- ❖ **Décision modificative amortissement**
- ❖ **Décision modificative travaux**
- ❖ **Budget bibliothèque**
- ❖ **Questions diverses**

Attribution de compensation 2018 - Rapport CLETC

Le conseil municipal :
APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 24 septembre 2018,
APPROUVE les montants des attributions de compensation définitives pour 2018 tels que présentés par commune dans le tableau ci-dessus et notamment le montant de l'attribution de la commune de Dixmont pour un montant de 14 534€.

Aide sociale

Le maire soumet au conseil municipal le dossier de demande d'aide financière accompagnée du rapport social et des justificatifs d'une administrée. Le conseil municipal accepte de verser une aide exceptionnelle de 150.00 € et charge le maire des formalités.

Décision modificative FPIC

Il y a lieu de prendre une décision modificative sur l'exercice 2018 pour permettre le mandatement du Prélèvement FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales). Elle sera établie comme suit :

- Compte 615232 - Chapitre 011 - 4 754.00 €
- Compte 739223 - Chapitre 014 + 4 754.00 €

Proposition de délibération AMF

Le conseil municipal de Dixmont est appelé à se prononcer sur son soutien à la résolution adoptée lors du 101e congrès des maires présentée le 22 novembre dernier. Il est proposé au Conseil municipal de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

Approbation des comptes-rendus annuels de la Fourrière du sénonais

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De régulariser les comptes-rendus annuels au titre des années 2015 à 2017,
- Charge et autorise le maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers,
- Charge et autorise le maire à soumettre, pour adoption, aux assemblées délibérantes des communes et communautés de communes membres du Syndicat de la Fourrière.

Délibération concernant les chemins de randonnée

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées de l'Yonne des chemins et autres voies listés sur le tableau joint et rapportés sur la carte ci-annexée (finage sur photocopie de carte au 1/25000ème).
- S'engage à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés sauf à proposer un itinéraire public de substitution rétablissant la continuité du sentier et lui conservant son intérêt initial.

QUESTIONS DIVERSES

- S'engage à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés. La commune se réserve le droit d'interdire le passage des véhicules motorisés.
- Prévoit leur remplacement en cas de modification, suite à des opérations foncières ou de remembrement.
- Accepte, le passage des randonneurs pédestre, équestre, VTT*, le balisage et le panneauage des itinéraires selon la norme fédérale des disciplines concernées.
- S'engage à informer le maître d'œuvre du PDIPR de toute modification des itinéraires inscrits dès la connaissance du projet.
- S'engage à entretenir le sentier de manière à ce qu'il soit toujours praticable.
- Accepte les clauses définies dans le cahier des charges du PDIPR de l'Yonne.

Achat des parcelles « La Fontaine aux Saules » pour passage d'une noue d'évacuation d'eau

Le conseil municipal

- Décide l'achat des parcelles Cadastrees I 362 et I 363 « La fontaine des saules » au prix de 500.00 € pour permettre la pose d'une noue d'évacuation afin de faciliter l'évacuation des eaux pluviales provenant de la rue Bertiau vers le rû St Ange
- Autorise le maire à effectuer toutes les démarches administratives concernant cette transaction et préparer l'acte administratif.
- Accepte de prendre en charge les frais afférents à ce dossier.


Chemin de St Marc

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise AG PAYSAGE pour un montant de 1 716.00 € TTC concernant l'abattage de l'ensemble des arbres sur une bande de 5 m le long du chemin de St Marc et décide la vente du bois pour 25.00 € le stère.

Porte et fenêtre locaux Mairie

Le maire soumet au conseil municipal les devis des Ets DROIN et OBRENOVE pour le changement de la porte arrière de la mairie ainsi qu'une fenêtre suite à l'effraction de 2018. Après concertation, le conseil municipal décide d'accepter le devis de l'Entreprise DROIN pour un montant de 2 025.00 € HT.

.....
*Un panneau d'interdiction sera mis en place prochainement pour que les marcheurs ne pénètrent plus sur une propriété privée riveraine au circuit jaune.



S.A.R.L.
KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

de la terre
La passion
Le JOLI MONDE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12



**JANECZKO
PREVOST**

• **Plomberie** • **Chauffage** • **Géothermie**
• **Electricité** • **Zinguerie** • **Climatisation**

CHAPITRE - 89500 DIXMONT

☎ **03 86 96 90 69** 📞 **06 72 05 12 83**

jerome.prevost89@orange.fr

ECHOS de la Mairie

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019

Présents : Tous présents sauf Mr DUFLOS Alexandre, Mr VASSARD Jean-Luc et Mr GAMBIER Benoît a donné pouvoir à Mr BOTIN.

Secrétaire de séance :
Mme VASSARD Nicole.

Ordre du jour :

- ❖ Autorisation budgétaire
- ❖ Travaux Clôture Terrain Communal
- ❖ Questions diverses

Autorisations budgétaires pour l'investissement

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif 2019 et prévoit la recette nécessaire en autofinancement :

OBJET	MONTANT	OPERATION	COMPTE
BOAMP.FR	1 080.00€	061	2033
SOUVENIR FRANCAIS	680.00 €	OPNI	13258

Travaux de clôture du terrain communal

Le maire informe le conseil municipal de la réception de deux devis pour la mise en place d'une clôture sur le terrain communal sur la partie mitoyenne à gauche et le long des prés côté droit ainsi que la pose de portails à deux battants.

- Devis ROUSSEAU clôture + deux portails pour un total de 15 529.29 € HT
- Devis BIANCHI clôture + deux portails pour un total de 14 054.99 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis de l'entreprise BIANCHI, cette dépense sera inscrite en investissement sur le budget 2019.

Une demande de subvention DETR auprès de la Préfecture et fonds de concours auprès de la CAGS seront demandés.

- Montant subventionnable hors taxes. 14 055.00 € HT
- Subvention DETR 2019 à 40 %..... 5 622.00 €
- Fonds de concours CAGS à 30 %..... 4 217.00 €
- Autofinancement..... 4 216.00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers.

QUESTIONS DIVERSES

Groupement de commandes assurances

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville de Sens, le centre Communal d'Action Sociale de la ville de Sens, la communauté d'agglomération du Grand Sénonais et ses communes membres situées dans le périmètre communautaire qui souhaitent adhérer au dispositif concernant les prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés d'assurances.

Remboursement des frais de déplacement des agents

Le conseil municipal donne un avis favorable à la mise en place du barème de remboursement des frais de déplacement des agents avec leur véhicule personnel (formations, stages, réunions, missions).

Revitalisation du bourg de Dixmont

Le maire informe le conseil municipal que 21 offres ont été proposées suite à l'avis de concours de maîtrise d'œuvre mis en place sur la plateforme de marché

public pour l'opération revitalisation du centre bourg de Dixmont.

Lors de la commission d'appel d'offres ce jour pour l'ouverture des plis, après concertation, il a été décidé de déclarer l'avis de concours caduque dès maintenant et de le reporter à une date ultérieure. En effet, des modifications substantielles dues à l'ouverture d'une classe pour la prochaine rentrée scolaire et la mise à disposition des bâtiments légués par Mme BARDE nous oblige à réétudier le dossier.

Il pourrait être créé une classe supplémentaire d'une surface de 50 m² avec dépendance et sanitaires en continuité du bâtiment de la maternelle existante, ce qui permettrait de laisser le local de la MAM tel qu'il existe actuellement. Sachant que les travaux seront réalisés sous au moins trois ans, il est proposé dès la rentrée prochaine d'utiliser la salle d'évolution pour deux activités, salle de dortoir et salle de jeux, afin de libérer une pièce dans le bâtiment actuel. Pour L'îlot des Taillandiers, il pourrait être envisagé l'agrandissement du local multi-commerces tout en conservant les parkings.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

ECHOS de la Mairie

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019

Présents : Tous présents sauf
Mme JARDIN représentée par
Mme BERTHOT

Secrétaire de séance :
Mme VASSARD Nicole.

Ordre du jour :

- ❖ **Compte Administratif 2018**
- ❖ **Compte de gestion 2018**
- ❖ **Affectation de résultat 2018**
- ❖ **Taxes directes locales 2019**
- ❖ **Budget Primitif 2019**
- ❖ **Questions diverses**

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de Mr CHICOUARD Henri, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Marc BOTIN, Maire, qui se résume comme suit :

-Section de fonctionnement : Dépenses : 578 330.57 €
Recettes : 717 399.80 €
-Section d'investissement : Dépenses : 16 349.64 €
Recettes : 298 297.05 €
Reprises exercice N-1 : Fonctionnement recettes : 340 502.12 €
Investissement dépenses : 13 893.73 €

Soit un total de :

Fonctionnement : Dépenses : 578 330.57 €
Recettes : 1 057 901.92 €
Investissement : Dépenses : 430 243.37 €
Recettes : 298 297.05 €

Résultats cumulés de 347 625.03 €

Restes à réaliser : Dépenses : 140 256.00 €
Recettes : 71 937.35 €
Soit : - 68 318.65 €

Le conseil municipal constate la sincérité des reports, des recettes et des dépenses et adopte à l'unanimité le compte administratif 2018.

COMPTE DE GESTION 2018

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif 2018,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement - Chapitre 002 : **279 306.38 €**
Investissement - Chapitre 001 : - **131 946.32 €**
-1068 : **200 264.97 €**

TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de laisser les taux inchangés pour l'année 2019, soit :

- Taxe d'habitation : 16.83 %
- Foncier bâti : 12.09 %
- Foncier non bâti : 39.99 %

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Maire présente le budget primitif 2019. Le conseil municipal décide de le voter comme suit

-Fonctionnement : Dépenses :	971 101.38 €
Recettes :	971 101.38 €
-Investissement : Dépenses :	449 192.87 €
Recettes :	449 192.87 €

Il est prévu en investissement les opérations suivantes :

- . Mission de maîtrise d'œuvre revitalisation du Bourg,
- . Travaux de réfection et d'isolation de la toiture de la mairie,
- . Travaux de clôture autour du terrain communal,
- . Changement de fenêtre local Mairie,
- . Travaux de toiture logement communal,
- . Travaux de voirie,
- . Travaux d'éclairage à l'Eglise,
- . Achat de divers matériels pour le service technique,
- . Achat de tables et de chaises,
- . Travaux de reprise de concessions au cimetière.

Le budget primitif 2019 est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Avenant à la convention de dématérialisation de la Préfecture

Une délibération a été prise le 03 décembre 2015 pour donner l'autorisation au maire de signer la convention permettant la dématérialisation des documents budgétaires transmis à la Préfecture.

Le maire propose un avenant à la convention pour permettre également la télétransmission des documents d'urbanisme.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise le maire à signer l'avenant à la convention.

Budget bibliothèque

Le conseil municipal fixe le budget annuel de la bibliothèque à 1 500.00 €.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Vente d'une remorque

Le conseil municipal décide de la vente d'une remorque plateau au prix de 150 €.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Art-Déco-Ball Pour vos événements festifs...

Lâcher de Ballons
Mariage, Kermesse...

Galerie Marchande
Centre Commercial

Salon du Mariage
Villeneuve sur Yonne 2014/2015

Décoration de Salle
Anniversaire, Inauguration, Forum

Animation Enfants
Sculptures sur Ballons

Concours
Sunny 2016 Poitiers

Comité Ent.
Noël de DIOR au Zénith d'Orléans 2015

Marché de Noël
Haguenau 25 000 ballons

Défilé de mode
Salon de l'Hotel de ville de Sens

Artificier F4

07 60 77 29 89
bernard.cornu@bbox.fr

Art-Déco-Ball

BUDGET 2019

Les taux d'impôts locaux stables en 2019

Des recettes légèrement supérieures par la hausse des bases d'imposition,

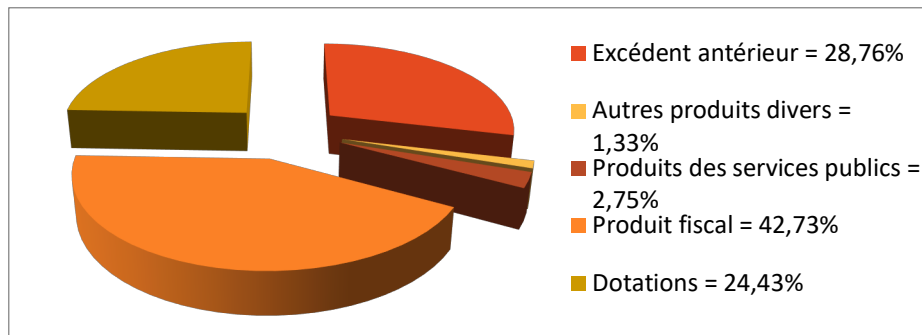
Votre commune maintient ses taux d'impôts locaux, après une baisse en 2018 et 2016, une stabilité en 2017.

Taxe d'habitation :
16,83 %

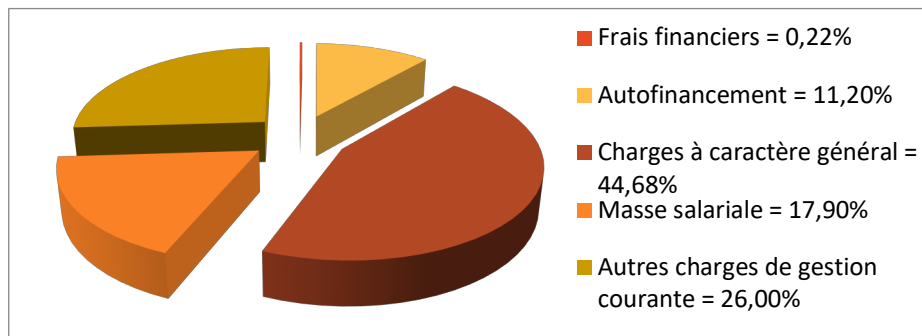
Taxe foncière sur le bâti :
12,09 %

Taxe foncière sur le non bâti :
39,99 %

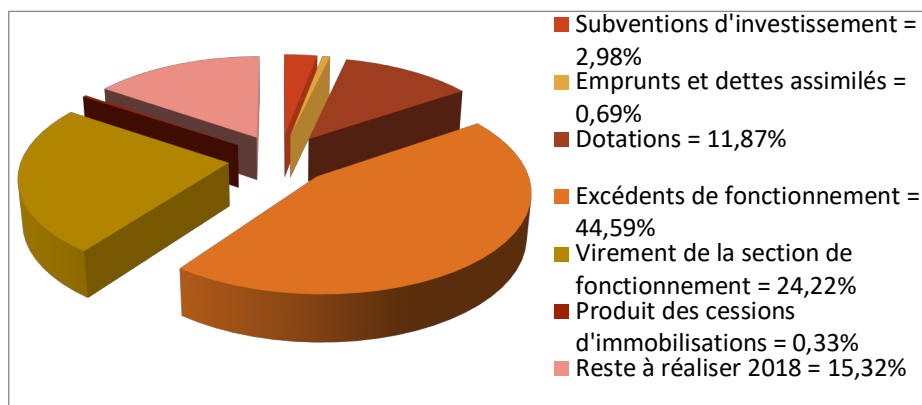
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



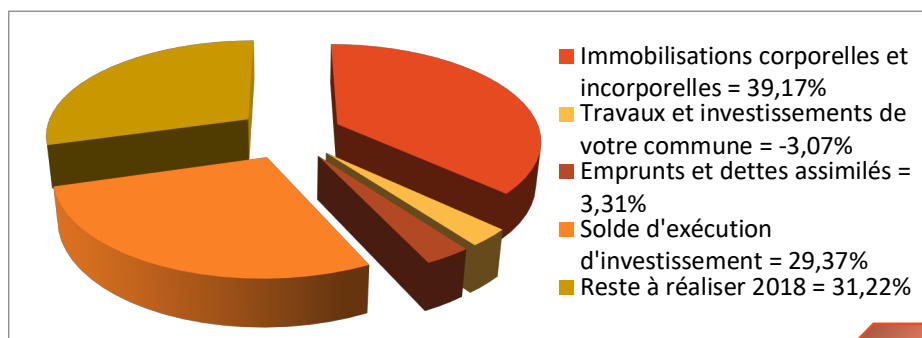
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



THÉÂTRE EN PLEIN AIR

Oyez ! Oyez ! Attention ! Attention !

Bienvenu(e)s à cette toute première newsletter de La Grande Hâte.

L'été revient ! Et nous AUSSI !

C'est avec joie que l'on vous annonce que La Grande Hâte sera de retour cet été pour une
TROISIÈME ÉDITION !!!!!

Celle-ci se tiendra du

15 au 22 AOÛT 2019



Et on a déjà CHAUUUUUUDDDD !!!

Au programme cette année ? Attendez l'affiche ! On la prépare avec amour...

Vous êtes prévenus... Plus d'excuses...

Sortez les chapeaux,

Et à cet été !!!

Comment nous aider d'ici là ?

- Vous avez un espace (min. 20m2) où nous pourrions stocker notre matériel d'une année sur l'autre ?
- Vous êtes disposé(e)s à accueillir chez vous des spectateurs qui n'auraient pas de logement sur place pendant le festival (une chambre, une roulotte, un coin de jardin avec accès à une douche...) ?
- Vous avez du matériel à donner (meubles, vêtements, accessoires, vieilles caravanes, vieilles charrues, n'importe quoi) ?
- Vous n'avez pas encore « Liké » notre page Facebook ?
- Vous avez une idée qui n'est pas sur la liste...

N'hésitez pas à nous contacter par mail !

TOUTE L'ÉQUIPE DE LA GRANDE HÂTE

lagrandehate@gmail.com // Facebook : LA GRANDE HÂTE

HISTOIRE

... La Glane au Berceau ...

Chères Grandes Personnes.

Les Ecoliers et les Francs et Franches Camarades de Dixmont vous présentent leur petit journal qui paraîtra chaque mois. Août et Septembre exceptés.

et où vous trouverez :

- Une partie de nos travaux d'écoliers et d'écolières avec nos plus beaux dessins.

- Des renseignements sur nos projets et nos jeux de Francs et Franches Camarades ainsi que sur nos Fêtes.

- Des Comptes-Rendus financiers des diverses Caisses nous concernant : Journal, Francs et Franches Camarades, Caisse des Ecoles, Cantines scolaires.

- Les petites nouvelles que nous auront glanées pour vous dans le courant du mois précédent.

- Des extraits réguliers des registres d'Etat-Civil qui vous tiendront bien au courant des mariages, des naissances et des décès.

- Des Statistiques régulières sur la situation agricole de Dixmont, ainsi que les résultats de nos diverses enquêtes.

- Des pages anciennes sur l'histoire de notre Commune.

- Des Jeux, des colorages et des découpages pour vos enfants, ou petits enfants, ou petits amis.

- Et bien d'autres petites choses encore.

..... Les Glaneurs.

Le « Petit Illustré » de votre Commune vous invite, chers Paysans, Paysannes et tous Habitants de Dixmont, à vous ABONNER... NOMBREUX...

M. Jouan.

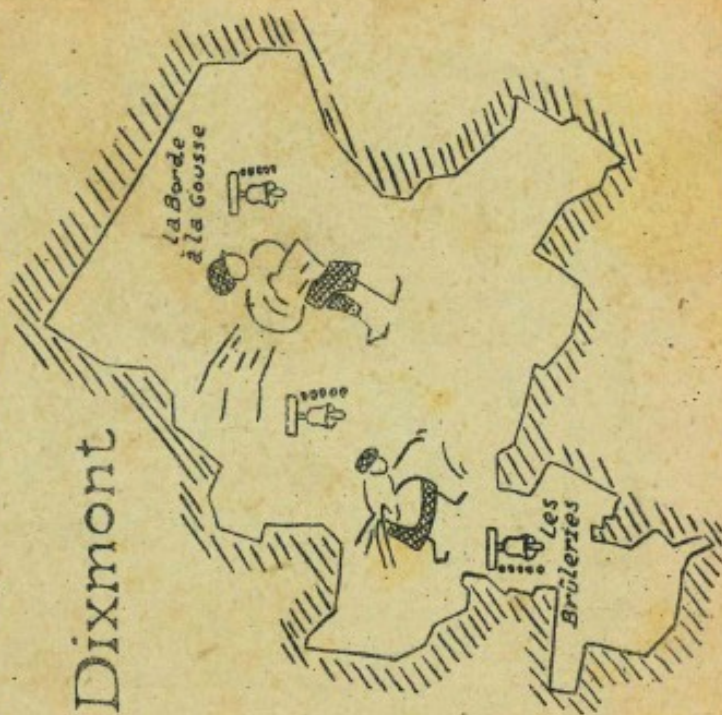
La Glane

Journal Mensuel

des Ecoliers et des

francs camarades
franches camarades

De Dixmont



N° 1

Dimanche 20 Janvier 1946.

GLANE du PAYSSE

L'Instruction à Dixmont avant la Révolution

Extraits du chapitre III des études historiques sur le territoire, la paroisse et le Bourg de Dixmont avant 1789 par M. Elzéar A. Pissier.]

..... En 1327 fut fondée au prieuré de l'Enfourchure une école où devaient

être enseignées la grammaire, la logique et la philosophie : C'était là, il faut en convenir, des études supérieures, mais si elles pouvaient être suivies, c'est qu'évidemment l'enseignement populaire y avait préparé des élèves suffisamment instruits. Il est probable que chez nous, comme partout ailleurs, la guerre de 100 ans fit disparaître cette école préparatoire, sur laquelle du reste nous n'avons aucun renseignement et aussi l'école supérieure de l'Enfourchure, puisque,

durant cette période de troubles, les religieux du monastère se réfugièrent dans leur maison de Joigny, avec leurs livres qui étaient fort nombreux. Au moins depuis la fin du 15^{ème} siècle, l'instruction populaire a été réorganisée à Dixmont, car, en l'an

1300, le "magister" d'école de notre pays reçoit de la "fabrique" la somme de 3 sols tournois, parce qu'il a servi à l'église à Pâques et à la Pentecôte; en 1502, il lui est alloué 4 sols 6 deniers pour son service à Pâques; et c'est lui qui fournit moyennant la somme de 6 deniers, le demi main de papier sur laquelle sont établis les comptes de cette année.

"i) fabrique : organisme qui s'occupait de tenir les comptes de l'église"
(Suite au verso)

GLANE HUMORISTIQUE



Le 8 mai 1847, le recteur des écoles de "Dimon" Pierre Jalthier, assiste à la visite de la paroisse faite par les délégués du chapitre de Sens, à qui appartient le patronage de la cure; à cette même visite, assiste également servais Quartier, recteur de l'école des Bordes.

... En 1698, le recteur des petites écoles^{de} de Dixmont était Jean Meignen, qui remplissait cette mission jusqu'en 1709; il eut pour successeur Simon Bouat, qui instruisit la « Petite jeunesse » du pays de 1709 à 1725. Jacques Moreau fut maître des petites écoles de 1725 à 1735, Etienne Allier jusqu'en 1738, Pierre de Broy jusqu'en 1740, Jean-Roch Puthois se dévoua à l'instruction des enfants du pays pendant 33 ans, de 1740 à 1773; il fut remplacé par Charles Amable Lemaire, de 1773 à 1776, après qui vinrent successivement, Nicolas Daguin de 1776 à 1778, et Marc-Antoine Brodin, qui entra en fonctions en 1775 et que nous retrouvons en 1791.

« A suivre »

Nous commençons ainsi l'étude de l'histoire de l'instruction à Dixmont. Dans notre prochain numéro: « Comment était choisi un maître avant la Révolution? et ce qu'on apprenait alors à l'école? »



Photos prêtées par d'anciens écoliers de la Borde à la Gousse et les Brûleries



LE CAMSP de sens

Vous vous interrogez sur le fonctionnement du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce de Sens ?

Ce petit document vous apportera certaines précisions quant à notre fonctionnement.

L'équipe du CAMSP est à votre disposition pour vous fournir toutes explications complémentaires.



Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

15, bis rue Saint Pierre le Vif

Tél : 03.86.83.71.60. Email : camsp-sens@pep89.fr

Présentation

Le CAMSP propose des consultations pour les **enfants de 0 à 6 ans**. L'objectif : assurer une approche la plus précoce et la plus globale possible pour des enfants qui présentent ou qui risquent de présenter des difficultés de développement.

L'accompagnement est financé à 80% par **l'assurance maladie** et 20% par le **Conseil Départemental** de l'Yonne.

Des **locaux mutualisés** depuis le 1^{er} mai 2017 avec le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile Handicap Moteur

Le CAMSP de Sens est né en **2001** sur l'initiative de l'association des PEP de l'Yonne. Il existe également un CAMSP à Auxerre, Migennes et Avallon.

Pourquoi venir au CAMSP ?

Parce que les enfants ne sont pas tous pareils, et que pour certains, c'est difficile de marcher tout seul, de parler, de se « tenir tranquille », d'apprendre aussi vite que ses camarades ou de jouer avec eux.

C'est dans cette logique que le C.A.M.S.P accueille des enfants pour :

- Prévenir, Repérer et Diagnostiquer des difficultés ou des troubles
- Informer les familles sur leurs droits et les aider dans les démarches administratives

Avec la possibilité de :

- Accompagner l'enfant et sa famille
- Proposer un suivi pluridisciplinaire

Toutes ces actions s'inscrivent dans la continuité des services périnataux (néonatalogie, maternité, pédiatrie) et s'articulent en réseau avec les autres professionnels de l'enfance (PMI, Professionnels libéraux, Structures d'Accueil Petite Enfance, Education Nationale, aide à l'Enfance ...)

Le soutien proposé

Coordonner les soins, les propositions éducatives, avec les partenaires

Favoriser et soutenir les liens parents-enfants

Construire avec l'enfant et les parents un cadre thérapeutique et éducatif

Soutenir les parents au fil du temps et répondre à leurs questions sur le développement de leur enfant

Faciliter son intégration dans ses lieux de vie : halte-garderie, crèche, école, centre de loisirs ...

Proposer des interventions le cas échéant en libéral, à domicile, à l'école ...

Présenter les professionnels

L'orthophoniste

Elle joue, chante, montre des images et raconte des histoires pour t'aider à comprendre et à parler

L'Educatrice de jeunes enfants

Elle te permet de découvrir de nouveaux jeux, jouets et activités selon ton choix, avec ou sans tes parents, et peut-être avec d'autres enfants.

L'Ergothérapeute

Elle va t'aider à t'installer, à faire les choses tout seul. Elle peut aussi jouer et bricoler avec toi pour t'aider à t'organiser, à écrire, dessiner. Elle peut aller chez toi et dans ton école proposer des aides.

Le Médecin

C'est un docteur spécial pour les enfants. Il discutera avec tes parents de ce qui t'est arrivé depuis ta naissance et de ce qu'il te faut pour que tu te portes bien.

La Psychologue

Elle parle et joue avec toi pour mieux comprendre ce qui se passe dans ta tête dans tes rencontres avec les autres, pour que tu puisses grandir tranquillement.

La Psychomotricienne

Elle va jouer avec toi pour découvrir tout ce que tu peux faire avec ton corps, comment être bien dans ton corps et ce qui peut t'aider à réussir quand c'est difficile.

L'Infirmière

Elle va avec le Médecin t'aider à comprendre les soins dont tu as besoin.

Et peut-être aussi tes parents rencontreront l'Assistante Sociale, le Directeur pour remplir des papiers, les aider dans ton orientation ...

Contact Mr CHICOUARD Aurélien

AG


Paysage Elagage Paysage Services

Entretien parcs & jardins
Elagage - Abattage - Démontage
Création et aménagement paysager

CRÉDIT
D'IMPÔTS
50%

6 rue du Gumery
89500 DIXMONT

23 rue du Stade
89150 DOMATS

 **03 86 67 21 14**

 **07 86 18 25 84**

vision plus

MARQUE DE PERSONNALITÉ

#OSEZPOURVOIR
**LA FRANCHE
ELEGANCE**

MONTURES ET VERRES
FABRIQUÉS EN
FRANCE

AUDITION CONSEIL

Ludovic Digue

votre spécialiste de l'audition à Saint-Denis-lès-Sens

20 ANS D'EXPÉRIENCE



Ludovic DIGUE,
Audioprothésiste indépendant diplômé d'État
Diplôme universitaire d'audiophonologie de l'enfant, Paris VI,
Diplôme universitaire d'audiologie audioprothétique
approfondie, Lyon I

AUDITION CONSEIL
Ludovic Digue
LEADER LOCAL

DE LA CORRECTION AUDITIVE
📍 3 impasse Saint-Vincent
89 100 ST-DENIS-LÈS-SENS
☎ 03 86 83 89 89

🕒 SUR RENDEZ-VOUS
Ouvert du lundi au vendredi 8h-12h30
et 13h30-19h et le samedi de 9h-13h

Test⁽¹⁾
et essai⁽²⁾
gratuits



auditionconseil.fr 

(1) Test non médical (2) Sur prescription médicale ORL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2019

01-03-2019 : Compte Administratif 2018

Le Président présente les chiffres suivants pour 2018 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	226 431.69	276 677.04
Investissement	17 986.36	17 018.50
Résultat reporté fonctionnement		
Résultat reporté investissement	23 481.45	
Totaux	267 899.50	293 695.54
Résultat		25 796.04

Claude HAUER, vice-président, demande aux membres du comité s'ils acceptent ces chiffres :

→ Ce document est accepté à l'unanimité.

Le président informe que l'emprunt pour l'achat du car scolaire s'est terminé fin janvier.

02-03-2019 : Compte de Gestion 2018

Le Président informe que le compte de gestion établi par Mme NIGAGLIONI, receveur municipal, présente les mêmes chiffres que le compte administratif :

→ Ce document est accepté à l'unanimité.

03-03-2019 : Affectation des Résultats

Les membres du comité, après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2018, constatant que ce document présente :

- un excédent de fonctionnement de 50 245.35 €,
- un déficit d'investissement de 24 449.31 €,

comme suit :

- 25 796.04 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- 24 449.31 € à l'article 001 en dépenses d'investissement,
- 24 449.31 € à l'article 1068 en recettes d'investissement.

→ Cette affectation est acceptée à l'unanimité.

04-03-2019 : Participation aux frais scolaires de Villeneuve-sur-Yonne

Un enfant domicilié sur la commune est scolarisé depuis plusieurs années à l'ULIS de Villeneuve-sur-Yonne. Par conséquent, chaque année, cette commune envoie la convention de participation scolaire aux frais scolaires de cette école.

La convention pour l'année scolaire 2016-2017 a été envoyée en 2018 (pour un montant de 856 €), c'est pourquoi le président demande, d'ores et déjà, l'autorisation de signer cette convention et de payer les frais afférents à l'année scolaire 2017-2018, sachant que la loi impose cette participation :

→ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

05-03-2019 : Participation des communes

Le président distribue à tous les membres présents, un tableau des coûts de l'ensemble des services du syndicat scolaire pour l'année 2018 en fonction du nombre d'élèves. Après en avoir discuté, il propose de demander :

- 113 700 € à la commune de Dixmont (qui a déjà avancé la somme de 20 000 € en début d'année pour manque de trésorerie),
- 89 000 € à la commune de Les Bordes, desquels seront déduits les 24 400 € versés en trop début 2018, soit un total de 64 600 €,
- 837 € par enfant aux communes de Villeneuve-sur-Yonne et d'Arreau.

→ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

06-03-2019 : Budget Primitif 2019

Le Président propose les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement proposé	252 364.00	233 600.00
Résultat 2018		25 796.04
Investissement proposé	15 600.00	40 049.31
Déficit investissement 2018	24 449.31	
Totaux	292 413.31	299 445.35

→ Ce document est accepté à l'unanimité

07-03-2019 : Indemnités de conseil du receveur municipal

Le président demande si les membres présents sont d'accord pour payer les indemnités de conseil du receveur, Mme NIGAGLIONI Patricia, pour l'année 2019, sachant qu'elle devrait s'élever à environ 250 € pour l'année, ou s'ils préfèrent attendre le montant officiel en fin d'année :

→ Cette délibération est repoussée en fin d'année.

08-03-2019 : Subventions aux coopératives scolaires

Chaque année, la somme de 700 € est versée à chaque coopérative scolaire du regroupement, Dixmont et Les Bordes, soit une somme totale de 1 400 €. Le président demande si les membres sont d'accord pour verser ces mêmes sommes en 2019 + 70 € pour la coopérative scolaire de Les Bordes pour l'achat des coussins de la nouvelle classe :

→ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

09-03-2019 : Achats investissement

En 2018, le comité syndical avait accepté l'achat de trois vidéoprojecteurs. Par manque de temps, le président n'a pu s'en occuper, il demande s'il peut inscrire la somme de 1 200 € pour cet achat :

→ Cet achat est accepté à l'unanimité.

D'autre part, Nadège TOUBIANA a renouvelé sa demande d'avoir un parc vélo-trottinettes plus important, cette demande ayant été repoussée l'année dernière ne sachant pas ce qu'elles détenaient sur Dixmont, et l'inventaire ayant désormais été fait, le président demande si la somme de 1 000 € peut être inscrite sur le budget pour cet achat au « 2188 – Autres » :

→ Cet achat est accepté à l'unanimité.

Enfin, l'Inspection Académique ayant décidé de rouvrir une classe sur le regroupement pour septembre, les enseignantes ont décidé que ce serait sur l'école de Dixmont. Après s'être arrangées avec la municipalité, il s'avère que le mobilier existant est vieux, et qu'il convient donc de racheter des tables, des chaises, quelques étagères et autres. Un inventaire a été fait, il s'élève à un total de 5 400 € TTC. Le président demande aux membres s'ils sont d'accord pour inscrire cette somme à l'article « 2184 – Mobilier » en plus des 3 400 € pour le four de la cantine (déjà voté en 2018) :

→ Ces achats sont acceptés à l'unanimité.

10-03-2019 : Renégociation du contrat-groupe de l'assurance du personnel par le CDG

Le président expose :

- L'opportunité pour le syndicat de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais

laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Les membres du syndicat, après en avoir délibéré :

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Acceptent, à l'unanimité, de charger le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2020,
- Régime du contrat : capitalisation.

11-03-2019 : Taux de promotion pour les avancements de grade

Le Centre de Gestion d'Auxerre, chargé de la carrière des agents territoriaux, a envoyé un courrier concernant l'obligation de prendre une délibération sur le taux de promotion au sein de la collectivité.

Les avancements de grade, que ce soit par ancienneté ou par réussite de concours ou d'examen, ont toujours été débattus en réunion de comité puisqu'une délibération créant le nouveau poste est obligatoire.

Ayant contacté le Centre de Gestion, cette délibération concerne, avant tout les grosses collectivités qui ont de nombreux agents, mais cette délibération étant obligatoire, ils conseillent de voter un taux de 100% pour toutes les catégories d'agents et de continuer à voir au cas par cas malgré tout.

De ce fait, la délibération suivante sera proposée au Comité Technique Paritaire pour avis :

« Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Il propose de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

Le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents promouvables remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur est fixé à : 100 %.



Didier LEFEVRE
Agent Général


15 rue Carnot
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Tél. 03 86 87 16 99
E-mail : cabinet.lefevre@mma.fr
N° ORIAS : 07 011 974 - www.orias.fr

Les membres du comité, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité d'adopter le taux proposé, après avis du Comité Technique Paritaire, et précisent que ce taux retenu exprimé sous la forme d'un pourcentage, restera en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'aura pas modifié ».

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Locaux : le président, vu les discussions en conseil d'école, demande s'il peut questionner la sous-préfecture s'il est possible que les locaux servant uniquement à l'école et aux services périscolaires puissent faire partie du patrimoine du syndicat afin de pallier aux frais de ces locaux lors de grosses dépenses. Les membres sont d'accord juste pour que cela soit demandé. Claude HAUER informe que, dans tous les cas, d'ici quelques années (à priori 2025), le syndicat disparaîtra au profit de la CAGS.

Cantine : il a également été évoqué, par deux parents d'élèves, le fait que la cantine serait trop petite et trop bruyante. Marc BOTIN intervient car il ne comprend pas comment ce local qui servait, avant qu'il n'y ait deux services, jusqu'à 65 repas en même temps, serait, tout à coup, devenu trop petit pour 90 enfants en deux services.



S.A.R.L.
KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

de la terre
La passion
Le JOLI MONDE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12



POMPES FUNÈBRES - FUNÉRARIUM
MARBRERIE - ARTICLES FUNÉRAIRES

PFV GUERIN
GESSERAND - CHICANNE
☎ 02 38 97 31 62

Magasin: 37, rue du Mail
Funérarium: ZI - 14, rue de l'Industrie
45320 Courtenay
contact@pompes-funebres-guerin.fr

Bibliothèque Municipale de Dixmont

BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE

Depuis la nouvelle année, la bibliothèque a été riche en animations...

En janvier nous avons accueilli la réunion des bénévoles de **Lire et faire lire**. Une vingtaine de personnes, présentes régulièrement dans les bibliothèques de l'Yonne, se sont réunies, pour faire un bilan de leurs actions proposées. Notre petite bibliothèque municipale leur a beaucoup plu !

Le samedi 19 janvier, un événement national, organisé par le ministère de la culture, s'est également déroulé à la bibliothèque de Dixmont : La nuit de la lecture. Avec l'aide de Francine Guadagnini, et du matériel de la Bibliothèque Départementale de l'Yonne, nous avons proposé des contes kamishibai, de tradition japonaise, aux 6 enfants et aux 3 adultes présents, dans une ambiance douce et tamisée. Ils ont découvert en même temps des petits instruments de percussion prêtés par l'école de Dixmont.



Le dimanche 10 février, nous avons organisé une braderie avec tous les livres désherbés de la bibliothèque, nous avons vendu dans la journée 562 livres pour un total de 283.50€, somme qui se rajoute au budget annuel d'achat de livres pour la bibliothèque.



Le samedi 16 mars, à l'occasion du salon littéraire japonais icaunais SaYonne'ara qui se préparait, nous avons organisé une journée sur le Japon. Des ateliers créatifs, des jeux de sociétés, un atelier initiation manga, tournois de toupies... le tout ayant attiré 22 personnes dans la journée.



Le samedi 27 avril, en partenariat avec le syndicat d'initiative de Dixmont, nous avons organisé une journée « Histoire et patrimoine de Dixmont ». Le syndicat d'initiative nous ayant mis généreusement à disposition un rayon local, nous avons reçu Jean Luc Dauphin et Georges Ribeill, pour nous parler de Dixmont, et de son patrimoine. Jean Luc Dauphin nous a également lu quelques passages de deux de ses ouvrages, disponibles à la bibliothèque, et a également dédicacé ses livres. Le tout s'est terminé par un apéritif offert par le SID. L'après-midi, nous avons accueilli les familles devant la mairie pour les lancer sur un jeu de piste, pour que d'énigmes en énigmes, ils découvrent et en apprennent plus sur les petites curiosités de Dixmont. Rébus, messages codés et autres puzzles photos ont fait parcourir Dixmont, dans tous les sens aux 22 participants venus malgré le temps. Merci aux organisateurs et aux participants.



Le Samedi 18 mai, c'était un après-midi jeu de société en famille, qui a divertifié 4 enfants et 2 adultes pendant 3h. Elles ont pu ainsi découvrir la ludothèque de la bibliothèque.



Et pendant ce temps-là, le rayon « jeune pousse » étant assez vétuste, j'ai choisi de renouveler leur rayon. Pour cela j'ai choisi de leur consacrer une grosse partie du budget annuel. Après contact avec les enseignantes Karine et Valérie, un travail fut élaboré avec les enfants de l'école de Les Bordes. Afin de donner envie aux enfants de 7-10 ans de venir à la bibliothèque, j'ai choisi de leur proposer de choisir eux même les achats que nous allons faire pour eux cette année. Trois séances d'une heure trente furent nécessaires pour laisser les enfants choisir. Mais **tous sans exception** se sentirent **très concernés, intéressés, volontaires, et enthousiastes** pour m'aider à faire ces choix d'achat. Ils ont sélectionné **56 documents soit 10 romans, 14 documentaires, 9 mangas, et 10 BD, 13 romans DYS**. Depuis, de plus en plus viennent s'inscrire ce qui est une énorme récompense !

J'ai également reçu la classe de Valérie, ils ont pu emprunter 25 livres, et profitent à l'école d'un créneau d'1/4h par jour de temps lecture.



Le Mardi de 16h30 à 20h
Le mercredi de 17h à 19h
Le jeudi de 16h30 à 19h
Le 1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois de 9h à 12h
Mme BERTHOT Stéphanie
Tél : 03.86.96.02.13

E-mail : bibliotheque.dixmont@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/BibliothequeMunicipaleDixmont/>

Instagram : [#bibliothequedixmont](https://www.instagram.com/bibliothequedixmont)

UN TROTTOIR PROPRE

Désherbage



Il appartient aux riverains d'entretenir les végétaux de manière à ce que ces derniers n'empiètent pas sur les trottoirs ni, a fortiori, sur la voie publique. Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Les balayures et les feuilles mortes ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales. (Article L.114-1 du code de voirie routière).

La commune s'est engagée à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires, notamment les désherbants sur les trottoirs. Elle entretient les espaces publics en limitant les risques de pollution de sa ressource en eau.

Les propriétaires ou locataires riverains du ru de Saint Ange sont tenus à l'entretien des rives par élagage et recépage¹ de la végétation arborée et à l'enlèvement des embâcles² et débris, flottants ou non, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux et d'assurer la bonne tenue des berges. (Article L215-14 et L215-2 du code de l'environnement).

Les droits et obligations liés aux cours d'eau sont encadrés par la réglementation. Les berges et le lit mineur des cours d'eau non domaniaux appartiennent aux propriétaires riverains.

Les cours d'eau domaniaux sont quant à eux sous la responsabilité de l'Etat.

¹Recépage : action de couper un arbre près de terre afin d'obtenir de nouvelles pousses.

²Embâcle : obstruction d'un cours d'eau par un amas de divers matériaux ou de glace.

Entretien du Ru



GAUTHIER



Jardins Loisirs



www.jardins-loisirs.com

Saint-Clément : 03 86 67 12 79

GARAGE ALARY

EXPERT



**RÉPARATIONS TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PARE-BRISE**

**ACHAT - VENTE
VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS**

AD, la bonne idée pour l'entretien de votre auto

51 avenue de la Gare - 89510 Véron
Tél : 03 86 97 42 29 - Fax : 03 86 96 84 39 - E-mail : garage.alary@bbox.fr

DROIN & Fils

Entreprise de Peinture

PEINTURE - DECORATION - REVETEMENTS SOLS & MURS - RAVALEMENT - VITRERIE
- POSE PARQUET MASSIF & FLOTTANT - PONÇAGE ET VITRIFICATION DE PARQUET -
AMENAGEMENT - CLOISON - ISOLATION - PLAFOND TENDU - FERMETURE PVC &

tel 03 86 96 02 93
06 59 86 41 84

89500 LES BORDES
sarl.droin@orange.fr

BOULANGERIE-PÂTISSERIE

LE FOURNILL

spécialité de pains au levain et bio

16 rue carnot 89500

Villeneuve sur Yonne

03 86 87 15 05
06 35 76 62 85



*present sur les marchés de sens de
villeneuve sur yonne ainsi qu'a Dixmont*

COMMEMORATIONS

Le samedi 25 mai 2019 a eu lieu la commémoration de la journée de la Résistance et le 5^e anniversaire du Mémorial de la Roche au Diable.



Stèle A. DUSSAULT



Stèle RALLU – F.BARBOT



Carré militaire de Dixmont



Stèle des Martyrs



Mémorial Maquis Bourgogne

DEFENSE INCENDIE

En 2014, votre conseil municipal s'est fixé pour mission de réaliser la défense incendie sur tout le territoire. Au jour d'aujourd'hui, 95 % de cet objectif a été réalisé. En effet, la loi datant de 1951 imposant une défense incendie est revenue à l'ordre du jour puisque, lorsque cette dernière n'était pas en place dans un rayon de 200 ou 400 mètres suivant les cas, les permis de construire ou reconstruire étaient rejetés. De plus, la particularité de notre commune est de s'étendre sur 42,18 km² et d'avoir 23 hameaux, la population se répartissant pour moitié sur le bourg et l'autre moitié sur ces derniers.

Notre travail a donc consisté à chercher les meilleures et les moins coûteuses des solutions pour les hameaux qui ne possédaient pas de défense incendie.

Les dernières réalisations



Aux Thiarris, grâce à la mise à disposition de la mare et à une convention passée avec les deux propriétaires, nous avons pu réaliser un aménagement de la berge par enrochement avec une plateforme et une prise d'eau.



A la Tuilerie, malgré le château d'eau tout proche mais n'ayant pas le débit nécessaire (30 m³ / heure), nous avons mis en place une citerne souple de 120 m³ pour qu'un permis de reconstruire soit accordé.



A la Grande Vallée, grâce au don d'une parcelle jouxtant un terrain communal, nous avons pu installer une citerne souple de 120 m³ avec entourage et plantation de photinias.



A Beauvais, une convention a été passée avec le propriétaire d'un terrain proche des maisons d'habitation, qui a permis l'implantation d'une citerne souple de 120 m³ avec entourage et plantation de photinias.

Coût financier depuis 2014

Coût total TTC	101 971,48 €
Subventions DETR	33 820,24 €
Subventions CAGS	4 089,50 €
Reste à charge pour la commune	64 061,74 €

GAUTHIER
Jardins Loisirs POLE VERT
www.jardins-loisirs.com
Saint-Clément : 03 86 67 12 79

 Husqvarna

 Jonsered

 Staub

 TORO

 YANMAR

FAVROT
Motoculture



VENTE • ENTRETIEN • SAV

18 route de Branches - 89113 GUERCHY - 03 86 73 71 76 - Ouvert 6J/7 - www.favrot-motoculture.fr



Didier LEFEVRE
Agent Général

15 rue Carnot
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Tél. 03 86 87 16 99
E-mail : cabinet.lefevre@mma.fr
N° ORIAS : 07 011 974 - www.orias.fr



S.A.R.L.

KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

de la terre
La passion
Le JOLI MONDE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

DROIN & Fils

Entreprise de Peinture

PEINTURE - DECORATION - REVETEMENTS SOLS & MURS - RAVALEMENT - VITRERIE
- POSE PARQUET MASSIF & FLOTTANT - PONÇAGE ET VITRIFICATION DE PARQUET -
AMENAGEMENT - CLOISON - ISOLATION - PLAFOND TENDU - FERMETURE PVC &

tel 03 86 96 02 93
06 59 86 41 84

89500 LES BORDES
sarl.droin@orange.fr

NOUVEAUX

Alain Perrier vous propose de découvrir l'Ayurveda au travers de massages et d'entretiens. L'Ayurveda est une médecine traditionnelle d'origine indienne. Elle est reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Ces massages et ces entretiens ayurvédiques apportent les bénéfices suivants :

- réduction des effets du stress, apaisement des nervosités
- amélioration du sommeil, réduction des douleurs
- amélioration de la digestion, de la circulation et de la respiration
- amélioration du moral, détente profonde

Après plusieurs années de pratique en région parisienne, Alain Perrier est heureux de s'installer à Dixmont et répondra à toutes vos questions au 06 52 73 32 74.

Le site internet www.ayurveda-maintenant.fr vous présente les différentes prestations proposées.

Vous vous sentez déprimé, en situation de mal être. Vous ressentez de la tristesse ou de la colère. Vous pensez être en situation d'échec. Vous retombez toujours dans les mêmes difficultés. Vous vous questionnez sur votre voie professionnelle....

Je vous propose de vous accompagner pour que vous trouviez une réponse à vos problématiques, pour vous apaiser et retrouver de l'énergie.

Je suis Nathalie KOPFF, Thérapeute certifiée en EFT clinique et Coach certifiée. Je propose les pratiques suivantes pour les enfants, les adolescents et les adultes :

- SONO THÉRAPIE AVEC LES BOLS TIBETAINS
- DIAPASONS THÉRAPEUTIQUES
- EFT : TECHNIQUE DE LIBÉRATION ÉMOTIONNELLE
- COACHING D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE
- ACCESS CONSCIOUSNESS

Je vous reçois à Dixmont et reste disponible pour toute question au 06 31 48 32 00.

<http://nathaliekopfftsi.wixsite.com/coaching>



Pression à froid – Pour assaisonnement

- Colza Riche en oméga 3, 6 et 9 50 cl ou 150 cl
- Colza pimenté Riche en oméga 3,6 et 9 25 cl
- Chanvre Riche en oméga 3 25 cl
- Cameline Riche en oméga 3 25 cl
- Noix Riche en oméga 3 et 6 2 5cl
- Noisette Riche en oméga 3 2 5cl
- Tournesol à l'estragon (L'été) Riche en oméga 6 et vitamine E 25 cl

Pression à froid – Pour assaisonnement et cuisson

- Tournesol Oléique Riche en oméga 6 et vitamine E 50cl ou 150 cl

Cultivés sur nos terres

- Lentilles vertes triées 500 g
- Farine de blé tendre T65 500 g
- Poids chiches triés 500 g



A conserver à l'abri de la chaleur et la lumière

NUMEROS UTILES



NUMEROS D'URGENCE : **15** SAMU **18 ou 112** POMPIERS **17** POLICE
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

DEFIBRILLATEUR : RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M.Mme.Mlle..... j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

MAIRIE 7 rue de la Mairie **03 86 96 02 13**
Fabien COULAUD 7 rue de l'église **03 86 96 01 63**
Henri CHICOUARD 10 rue des Chevaliers **06 78 48 62 82**

ASSISTANTE SOCIALE : Centre d'Action Médico-social de Sens urbain
Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens **03 86 83 67 00**

CONCILIATEUR : Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous **03.86.83.91.00**
auprès du Tribunal d'Instance de SENS
Permanence à Villeneuve sur Yonne les 1^{er} et 4^{ème} vendredis de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

SOS FEMMES BATTUES : **3919**

ENFANCE MALTRAITEE **0 800 054 141 ou 119**

EDF **0 810 333 089**

SM FOURRIERE DU SENONAI : Hameau Les Cholets 89100 NAILLY **03 86 97 09 92**
En dehors des heures d'ouverture du secrétariat **06 08 27 05 56**
Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement) **03 86 72 16 16**
58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : www.adil.org/89

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (Villeneuve sur Yonne) **03 86 96 56 46**
Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles e-mail : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL (ADMR) **03 86 53 58 58**
56 bis Avenue Jean Jaurès BP 10215 89003 AUXERRE Cedex e-mail : info.fede89@admr.org

INFIRMIERS : M. Fabien COULAUD/Mme Sabine JAGET à DIXMONT **03 86 66 05 49**

Rédaction et mise en page effectuées par nos soins
Contact : Mairie de DIXMONT
7 rue de la Mairie
89500 DIXMONT

E-mail : mairiedixmont@orange.fr
Site internet : www.dixmont-yonne.fr
Dépôt légal à la parution



Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR
26, boulevard Kennedy
89100 SENS
Tél. 03 86 65 04 78
Fax 03 86 65 07 84

INFOS SERVICES



MAIRIE ET ADJOINT SUR RENDEZ-VOUS

Marc BOTIN, le Maire	03.86.96.09.98/06.19.97.58.88
Marie-Nicole NEUGNOT, 1er adjoint	03.86.96.08.71
Henri CHICOUARD, 2ème adjoint	03.86.96.07.22
Denise SIMON, 3ème adjoint	03.86.96.02.27
Monique MOLLENS, 4ème adjoint	03.86.96.01.83

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes
Responsable : Mme Marie-Joseph JARDIN

TARIFS

Résidents de la commune : du lundi au dimanche
140 € par période de 24h et 60 € par journée supplémentaire
Résidents hors commune : du lundi au dimanche
200 € par période de 24h et 75 € par journée supplémentaire
La consommation électrique sera facturée
1 journée de location de 9h à 9h le lendemain

Contactez la Mairie au 03.86.96.02.13

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Pour toutes demandes relatives :

- Direction de l'Eau : Facturation, relevés d'index, branchements, fuites
Tel standard + astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51
E-mail : eau@grand-senonais.fr
- Direction de l'Assainissement : Branchements d'eaux, SPANC ...
Tel standard : 03.86.86.46.98
Astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51
E-mail : spanc@grand-senonais.fr

ORDURES MENAGERES

Pour tout renseignement prenez contact avec les ambassadeurs du tri :

Tel : 03.58.45.10.23
Port : 06.84.12.49.13

E-mail : ambassadeursdutri@grand-senonais.fr

Jours des collectes sélectives et ordures ménagères :

- Collecte sélective les mardis de semaine paire entre 3h00 et 13h00
- Collecte des ordures ménagères les jeudis entre 3h00 et 13h00

ASSITANTES MATERNELLES

EVEZARD Jocelyne	9 rue Blanche	03 86 96 00 33
GRENOT Véronique	8 rue du Gumery	03 86 96 08 20
JACQUET Sandrine	12 rue de la Mairie	03 86 96 03 24
CARRIER Murielle	4 chemin des Bourbons - La Grande Hâte	

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi et mardi de 14h30 à 18h
Mercredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30
Jeudi de 14h30 à 19h
Vendredi de 9h30 à 13h
Les 1er et 3ème samedis de c/ mois de 9h00 à 12h00

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19

E.mail : mairiedixmont@orange.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du Lundi au Jeudi de 14h30 à 17h30

Les 1er et 3ème samedi de c/ mois de 9h30 à 11h30

Tél. : 03.86.96.03.81

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Mardi de 16h30 à 20h

Le mercredi de 17h à 19h

Le jeudi de 16h30 à 19h

Le 1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois de 9h à 12h

Mme BERTHOT Stéphanie

Tél : 03.86.96.02.13

E-mail : bibliothèque.dixmont@gmail.com

Instaaram : #bibliotheauedixmont

VIE PAROISSIALE

6 rue Pierret – 89500 VILLENEUVE S/ YONNE

Tél. : 03.86.87.15.03

Prêtre Romain TAVERNIER : Rdv par téléphone

Tél : 06.49.95.78.63

Permanences d'accueil : Du lundi au samedi de 10h à 12h ;
les mardis et vendredis de 16h30 à 18h30

Messes en semaine :

Chapelle de l'Hôpital : Mercredi à 16h00

Eglise Notre-Dame de Villeneuve : Vendredi à 10h00

CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière est accessible aux piétons

Pour les véhicules, veuillez contacter la Mairie au

03.86.96.02.13

ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

ECOLE MATERNELLE DIXMONT 03.86.96.02.15

ECOLE PRIMAIRE LES BORDES 03.86.96.06.78

SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Président : Benoît GAMBIER 03.86.96.07.86

Vice-président : Claude HAUER 06.33.24.67.39

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr



NORD-EST

**TRAVAUX ROUTIERS - VRD
ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE
TRAVAUX PARTICULIERS**

Agence YONNE
48, chemin des Ruelles
89380 APPOIGNY
Tél. : 03 86 53 59 50 - Télécopie : 03 86 53 59 51
yonne@colas-ne.com

Secteur de SENS
9, Chemin des Grèves - ZA Les Grèves 3
89100 MALAY LE GRAND
Tél. : 03 86 87 69 25 - Télécopie : 03 86 87 69 34

CHRONO TP 89



**Travaux de Terrassement
et d'Assainissement**

**Travaux Publics
Démolition**

89500 DIXMONT

03 86 88 95 19

*Votre professionnel
de l'électricité*

Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel



PASCAL VASSARD

20 ans d'expérience à votre service

Chemin de la Vallée des Ghénins
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51

*Fraîcheur
Saveurs - Tradition
Qualité*



Pizz'a fab



Rue du Commerce
89500 VILLENEUVE/YONNE

Lundi - Mardi
Jeudi - Samedi :
18h - 21h30 et +

Mercredi
et Vendredi :
11h - 13h30
18h - 21h30

03 86 83 19 66



**PAIEMENT
CB OU ESPÈCE
UNIQUEMENT**

**Retrouvez-nous
près de chez vous !**



Lundi
17h30 - 21h

DIXMONT
Rue d'Eichtal

Mercredi
17h30 - 21h

VERLIN
Place de l'Eglise

Mardi
17h30 - 21h

GRON
Grande-Rue

Jeudi
17h30 - 21h

ETIGNY
Grande-Rue

**Pizzas
à emporter**

07 71 81 39 62